

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-883/SG/FP accordant un passage aller-retour en Métropole à un technicien des travaux publics de l'Etat, chef de section en service au Port de Commerce de Djibouti.

n° 69-883/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
9 juin 1969

Numéro JO
n° 13 du 25/06/1969

Date du numéro
25 juin 1969

TEXTE INTÉGRAL

Une réquisition de passage par voie aérienne en classe touriste Djibouti-Marseille et retour est délivrée à M. Pierre Bizot, technicien des Travaux publics de l'Etat, chef de section, 4^e échelon (indice nouveau 322) en service au Port de Commerce de Djibouti, appelé à se rendre en Métropole pour y subir un examen nécessité par sa carrière. L'intéressé pourra prétendre dans les conditions habituelles au remboursement de ses frais de transport par voie ferrée en 2^e classe Marseille-Toulouse-Marseille. La dépense résultant de la présente décision est imputable au budget annexe du Port de Commerce de Djibouti.